

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception

16 Novembre 2020

Dossier complet le :

23 Novembre 2020

N° d'enregistrement

F.974.12.P.00331

1. Intitulé du projet

Sécurisation de la cale de halage de Saint Philippe

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SPL MARAINA intervenant au nom et pour le compte de la CASUD

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Madame Fabienne COUPEL-SAURET

RCS / SIRET

5 2 0 | 6 6 4 | 0 0 4 | 0 0 0 | 3 0

Forme juridique SPL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
11. Travaux, ouvrages et aménagements en zone côtière b) Reconstruction d'ouvrages ou aménagements côtiers existants.	Il s'agit d'agrandir la cale de halage existante sur le site de la marine de Saint-Philippe D'autres rubriques concernent le projet : - IOTA : 4.1.2.0. Travaux d'aménagement portuaires et autres ouvrages réalisés en contact avec le milieu marin et ayant une incidence directe sur ce milieu d'un montant supérieur ou égal à 1 900 000 euros (estimatif actuel : 3 047 410 euros)- Autorisation; 4.1.1.0. Travaux de création d'un port maritime ou d'un chenal d'accès - Autorisation ; - ICPE : 2510 relative aux affouillements supérieur à 2000T - Autorisation

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet d'aménagement consiste en la réalisation d'une cale de mise à l'eau sur le site de la marine de Saint-Philippe, accompagnée d'un bassin d'apaisement et des infrastructures connexes (cheminement piéton, zone de stockage des barques). Il est ainsi envisagé des travaux en partie maritime et en partie terrestre :

- Partie maritime : création d'une rampe de mise à l'eau, bassin d'apaisement, quai pour les opérations de chargement / déchargement et d'une passe d'entrée

- Partie terrestre : création d'une plateforme de carénage et d'une aire de stockage des barques (20 barques), réaménagement des accès piétons et véhicules et création d'un parking (5 places);

- Réaliser les aménagements paysagers associés : belvédère, parvis de la maison de la pêche, aire de détente, réaménagement de la place du Warren Hasting, requalification de la rue de la Marine et porte d'entrée de la Marine, plantations d'espèces indigènes ou exotiques non envahissantes (espèces communes horticoles) ;

Les travaux de démolitions concernent les ouvrages aériens ou souterrains situés sur l'emprise du projet en partie terrestre (cf. 4.3.1). Les études pré-opérationnelles et travaux sont confiés à la SPL Maraina, mandataire du maître d'ouvrage.

4.2 Objectifs du projet

Les deux principaux objectifs de ce projet sont :

1. Sécuriser et pérenniser l'activité pêche par la réalisation d'une cale de mise à l'eau accompagnée d'un bassin d'apaisement et d'infrastructures connexes (boxes pêcheurs, bacs de dessalage des moteurs, zone de stockage des barques, etc.);
2. Requalifier l'accès à la marine ainsi que les différents espaces de la marine en les rendant plus attractifs : une circulation plus apaisée accompagnée de plateformes d'entrée, de belvédère et d'espaces d'accueil du public.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux consistent à réaliser deux bassins entièrement creusés dans la roche au niveau de l'emprise de la cale actuelle, des rampes d'accès, d'une digue et d'un quai de chargement et de déchargement ainsi que les aménagements terrestres nécessaires au fonctionnement du site : requalification de la voie d'accès, cheminement, aire de loisir etc.).

1. Pour les travaux en mer :

- travaux de déroctage réalisés au brise roche hydraulique : 4500 m³ seront exportés du site et 500 m³, réutilisés sur place ;
- travaux de démolition de la dalle béton existante et évacuation des matériaux ;
- Mise en place d'ancrages scellés dans la roche ;
- Ferrailage et coulage de béton ;

2. Pour les travaux terrestres :

- démolitions des revêtements de surface de type bitumineux ou béton, dépose des mâts électriques, dévoiement des canalisations, démolition des bordures, caniveaux, regards EP, chambres et opercules téléphoniques ;
- pose des canalisations enterrées (réseau eau pluviale, alimentation eau potable et incendie, eaux usées) et fourreaux (réseaux téléphonie, NTIC, éclairage) ;
- création des ouvrages de soutènement en maçonnerie de moellons, avec des matériaux issus des travaux de déroctage ;
- création de la voirie ;
- pose du mobilier urbain et plantations;

Un plan des aménagements en plan et en coupe est présenté en annexe.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, la cale de mise à l'eau sera fréquentée exclusivement par des petites embarcations légères (type barque).

Le bassin d'apaisement sécurisera la mise à l'eau et augmentera le nombre de jours passés en mer.

L'entretien léger des bateaux sera effectué sur place (aire de carénage).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Autorisation au titre de la loi sur l'eau (IOTA - rubriques 4.1.1.0. et 4.1.2.0) ;
- Autorisation au titre de la rubrique 2510 des ICPE ;

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Passé d'entrée : Largeur (l), longueur (L) et Profondeur (P) en m après déroctage	l : 6,5m ; L : 15m ; P : -2,5m NGR
Bassin extérieur : Largeur (l), longueur (L) et Profondeur (P) en m après déroctage	l : 15m ; L : 16m ; P : -2m NGR
Bassin intérieur : Largeur (l), longueur (L) et Profondeur (P) en m après déroctage	l : 8,5m ; L : 15m ; P : -2m NGR
Volume de déroctage en m3 et Poids en T (densité moyenne du basalte de 3T/m3)	5000 m3 soit 15 000T

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Cale de Halage de Saint Philippe, Rue
de la Marine

Commune de Saint Philippe
Ile de la Réunion

Coordonnées géographiques¹ Long. 5 5° 46' 1 " 48 1 Lat. 2 1° 2 1' 5 2 " 523

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b),
22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de
l'annexe à l'article R. 122-2 du
code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___ ° ' ___ " Lat. ___ ° ' ___ "
Point d'arrivée : Long. ___ ° ' ___ " Lat. ___ ° ' ___ "

Communes traversées :
Saint Philippe

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ? Oui Non

Un dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau a été réalisé en mai 2007, pour lequel l'Autorité environnementale a rendu un avis défavorable en raison des impacts environnementaux et de l'incompatibilité du projet au SAR. Les travaux projetés n'ont donc pas été réalisés.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

En 2014, un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau pour la réalisation de travaux de sécurisation de la cale de halage actuelle a été déposé par la CASUD. Le préfet a rendu un avis favorable. Les travaux se sont déroulés en 2018 et ont consisté en un creusement de la cale actuelle.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Selon les études préliminaires, des travaux de déroctage sont prévus pour creuser les accès et bassins d'apaisement dans la roche basaltique. Les volumes envisagés sont de l'ordre de 5000m ³ soit environ 15 000T.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Selon les études préliminaires, les roches extraites seront réutilisées au maximum sur le site afin de réaliser les murs moellons et ouvrages. 500 T pourront être réutilisées.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est susceptible de perturber l'entomofaune indigène des pelouses littorales ainsi que les oiseaux forestiers vivants en milieux arbustif. Il n'y aura pas de demande de dérogation à la destruction d'espèces protégées, les travaux seront réalisés hors période de reproduction et avec présence d'un écologue. Le projet sera source de mise en suspension de particules fines et le dépôt mais ayant un impact localisé et faible sur les peuplements de macro-invertébrés. Les nuisances sonores envisagées seront potentiellement fortes et néfastes aux cétacés fréquentant la zone.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux sur la partie terrestre n'impactent pas la forêt littorale de Saint-Philippe.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	il y aura du trafic lors de la phase travaux pour l'aménagement de la cale. En phase d'exploitation, on peut s'attendre à une augmentation de la fréquentation du site qui restera cependant faible.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La présence des camions et les travaux de déroctage seront source de nuisances sonores.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Une analyse de moindre impact environnemental a été réalisée en phase d'étude préliminaire pour réduire les impacts du projet le plus en amont possible. Les résultats de cette analyse sont présentés dans l'étude préliminaire en annexe.

Aussi le scénario choisi (SCA-2, création d'un bassin à terre ouvert) présente moins d'impact que les scénarii en mer (SCB) vis-à-vis :

- du patrimoine paysager : les aménagements seront intégrés au paysage existant ;
- du patrimoine culturel maritime : il se situe le plus loin de l'épave du Warren Hasting ;
- du patrimoine naturel maritime : les vasques à l'Est du périmètre présentant une plus grande biodiversité sont épargnées ;

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Aux regards des enjeux environnementaux autour du site à aménager, il nous semble que le projet sera soumis à étude d'impact. En effet, au droit des bassins se situent des formations coralliennes à forte valeur écologique. Les travaux pourront être source de matières en suspensions, préjudiciables à ces types de milieux.

Par ailleurs, les travaux de déroctage seront également sources de nuisances sonores pour le voisinage.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
1.Note de cadrage réglementaire V3, Eco-stratégie Réunion, septembre 2020 - partie 4
2.Diagnostic écologique terrestre, septembre 2019, EcoDDen - partie 5
3.Étude bibliographique des enjeux écologiques marins et visite de terrain, septembre 2019, Océa Consult - partie 5
4.Phase AVP : Inventaires de la faune marine (macro-invertébrés et poissons) synthèse des enjeux et proposition de mesures ERC, février 2020, Océa Consult - partie 5
5.Etude préliminaire, octobre 2019, Oméga Darwin Concept, CASAGEC Ingénierie, Zone UP et Eco-stratégie Réunion - partie 6
6. Avant-projet, août 2020, Oméga Darwin Concept, CASAGEC Ingénierie, Zone UP - partie 3 et 4

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



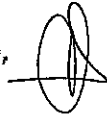
Fait à Saint-Paul

le, 04 novembre 2020

Signature

La SPL Maraina intervenant au nom et pour le compte de la CASUD en tant que mandataire

La Présidente-Directrice Générale,



Mme Fabienne COUAPPEL-SAURET.

